



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

La parution du présent projet de procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve qui suit : Le procès-verbal sera approuvé à une prochaine séance du Conseil.

Canada
Province de Québec
Saint-Théodore-d'Acton

2020-05-11

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du lundi 11 mai 2020, tenue à la salle du conseil à 20h00 et à laquelle sont présents :

Monsieur **Éloi Champigny**, conseiller poste numéro 1, est absent

Monsieur **Jean-François Martin**, conseiller poste numéro 2

Monsieur **Éric Laliberté**, conseiller poste numéro 3, présent à distance par télécommunication (Skype)

Monsieur **Pierre Dufort**, conseiller poste numéro 4

Monsieur **Philippe Fortier**, conseiller poste numéro 5, présent à distance par télécommunication (Skype)

Madame **Diane Daigneault**, conseillère poste numéro 6

Formant quorum à l'ouverture de la séance sous la présidence d'assemblée du Maire, monsieur **Guy Bond**.

Monsieur **Marc Lévesque**, Directeur général et secrétaire-trésorier assiste également à cette séance et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution # 20-05-066

1. Ouverture de la séance

Il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'ouvrir la séance à 20h02.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-05-067

Autorisation à délibérer à huis clos ainsi qu'à distance par tout moyen de communication

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020 ;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

ATTENDU que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par télécommunication (Skype) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

- D'accepter que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer à distance par télécommunication (Skype) ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

- De diffuser le lien de la vidéo de la présente séance sur le site internet de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. Période de réflexion

Le maire propose une courte période de réflexion.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé, tout en laissant le point varia ouvert afin de traiter d'autres sujets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. Adoption de procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2020

ATTENDU que les membres du Conseil ont reçu le projet de procès-verbal au moins trois jours avant la séance d'adoption, ils déclarent en avoir pris connaissance et adoptent la dispense de lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu d'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 01 avril 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. Trésorerie

Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2020

ATTENDU que le Conseil prend en compte la liste des comptes à payer, les dépenses incompressibles et le rapport des salaires, faits conformément aux engagements de crédits ;

ATTENDU qu'en vertu et conformément au règlement numéro 617-2018 décrétant les règles de contrôles et des suivis budgétaires et une délégation de compétences du conseil de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton, le conseil prend acte des dépenses incompressibles (comptes payés et salaires versés) ainsi que le dépôt du rapport des contrats et des dépenses autorisées et des paiements effectués dont le conseil en ratifie le contenu ;

ATTENDU que le secrétaire-trésorier certifie que la municipalité dispose de crédits suffisants pour les dépenses autorisées inscrites sur la liste des comptes du mois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la liste des comptes à payer du mois d'avril 2020 soit approuvée et d'en autoriser le paiement totalisant la somme de 97 741,05\$;

QUE les dépenses incompressibles et paiements autorisées ainsi que les comptes payés avant ce jour représentant la somme de 49 962,58\$ soient ratifiées, le total des comptes du mois totalisant la somme de 147 703,63\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-05-068

Résolution # 20-05-069

Résolution # 20-05-070



N° de résolution
ou annotation
Résolution # 20-05-071

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Approbation du dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2019

Il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'approuver le dépôt des états financiers et du rapport de l'auditeur externe pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2019. Le rapport financier de la municipalité sera déposé dans les délais requis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la firme comptable FBL. Conformément aux dispositions de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, l'avis public annonçant le dépôt du rapport financier a été affiché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. Demandes de citoyens ou organismes

Club des bons amis, annulation du festival des moissons 2020

Dépôt d'une correspondance du président, monsieur Roger Touchette, concernant l'annulation de cette édition du Festival des moissons prévu par le Club des bons amis du 7 au 14 juin 2020 sur les terrains des loisirs de la municipalité.

Le conseil en prend acte.

Résolution # 20-05-072

Faible réception de la couverture des ondes cellulaires sur le territoire

ATTENDU la demande de M. Patrick Cournoyer concernant des zones inaccessibles aux réseaux cellulaires sur le territoire de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et résolu de demander à la MRC d'Acton la possibilité de faire une demande régionale aux entreprises de télécommunication afin que les municipalités puissent bénéficier d'une plus grande couverture des ondes cellulaires sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent, aucune question de citoyen n'a été transmise.

8. Travaux publics

Dépôt du rapport mensuel des travaux publics

Le conseil prend acte du rapport rédigé par le directeur des travaux publics.

Résolution # 20-05-073

Achat et épandage de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020

Il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu d'engager une dépense approximative de 15 000\$ net et d'autoriser le directeur des travaux publics à faire appel à une entreprise afin d'effectuer les travaux d'épandage d'abat-poussière sur les chemins en graviers de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-05-074

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Ministère des Transports du Québec, contrat de déneigement et de déglacage

ATTENDU que le centre de services du ministère des Transports du Québec demande l'intention de la municipalité sur l'offre d'un contrat de déneigement et de déglacage du réseau supérieur (routes collectrices du 7^e rang, route des Érables, 9^e rang et route Major) ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par la conseillère Diane Daigneault et résolu :

QUE le conseil approuve le projet présenté par le ministère, lettre jointe en annexe à la présente résolution (dossier numéro 8610-17-4915) ;

QUE le conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la Municipalité la nouvelle entente et/ou le contrat à venir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-05-075

Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'égouts et des chaussées

ATTENDU que par sa résolution numéro 19-10-160, la municipalité a mandaté la firme d'ingénierie WSP pour réaliser un plan d'intervention selon le Guide d'élaboration d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées afin de déterminer les travaux prioritaires conformément aux exigences du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU que le plan d'intervention pourra notamment accompagner une programmation dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Philippe Fortier et résolu d'approuver le plan d'intervention préparé par WSP Canada Inc. en date du 28 avril 2020, de le transmettre au Ministère des affaires municipales et de l'habitation au d'autoriser Marc Lévesque, directeur général, à signer tous documents en lien avec ce plan.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. Urbanisme et service d'inspection en bâtiments et environnement

Rapport mensuel du service d'inspection

Dépôt, par l'inspecteur en bâtiments et environnement, du rapport mensuel comprenant les dossiers pour décision du conseil, la liste des dossiers d'infractions et la liste des permis émis.

Le conseil prend acte du rapport déposé.

Demande au conseil

Aucune demande, aucun point à inscrire au procès-verbal.

Résolution # 20-05-076

Nomination des membres siégeant sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

ATTENDU que le règlement numéro 00-04-435 constituant un comité consultatif d'urbanisme fixe les règles de son fonctionnement et stipule que les membres sont nommés par résolution du conseil municipal ;

ATTENDU qu'au 30 avril 2020, les postes impairs sont à échéances ;

ATTENDU que ces membres désirent poursuivre leurs mandats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que les nominations suivantes soient approuvées et effectives pour les deux prochaines années :

Siège # 1 (résident de la municipalité) : M. Éloi Champigny ;
Siège # 3 (résident de la municipalité) : M. Stéphane Gauthier ;
Siège # 5 (résident de la municipalité) : M. Simon Laliberté ;
Siège # 7 (résident de la municipalité) : Mme Gina Lamontagne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. Conseil

Résolution # 20-05-077

Nomination du maire suppléant

ATTENDU que l'article 116 du *Code municipal du Québec* prévoit que la municipalité peut nommer un maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés ;

ATTENDU que ce maire suppléant est le substitut au conseil des maires de la MRC d'Acton ou à toutes autres instances relatives à la municipalité ;

ATTENDU que s'il y a lieu, ce maire suppléant est autorisé à signer les chèques et autres documents conjointement avec le Directeur général et secrétaire-trésorier ;

ATTENDU qu'en ce mois de mai 2020, une nouvelle période de rotation de trois mois débute ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu que la conseillère poste numéro 6, Mme Diane Daigneault soit nommée mairesse suppléante jusqu'à ce qu'un nouveau maire suppléant soit désigné.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution # 20-05-078

Offre de vente du lot 1 960 267 à la Municipalité

ATTENDU qu'en date du 15 avril 2020, M. Michel Larivière a déposé à la Municipalité une offre pour vendre le lot numéro 1 960 267 à la Municipalité ;

ATTENDU que ce lot est une lisière située entre l'emprise de chemin du 7^e rang et 3 propriétés, cette acquisition par la Municipalité permettrait de régulariser la situation cadastrale ;

ATTENDU qu'une autorisation de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) n'est pas requise en vertu de l'article 41 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Laliberté et résolu :

QUE la Municipalité fasse l'acquisition du lot numéro 1 960 267 du cadastre du Québec en approuvant l'offre déposée par M. Michel Larivière au montant de 1 000,00\$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

QUE tous les frais et débours relatifs à l'acte de vente, incluant notamment mais sans limitation, les frais et honoraires du notaire (Me Anne-Marie Julien), les frais d'inscription et autres soient payées par les autres parties et laisse à la discrétion de la direction et du maire tout éventuelle négociation de frais pouvant être défrayés par la Municipalité ;

QUE le Conseil autorise le Directeur général & secrétaire-trésorier monsieur Marc Lévesque, ainsi que le maire monsieur Guy Bond, ou leurs remplaçants respectifs désignés, à être signataires pour et au nom de la municipalité les documents nécessaires à la transaction et à signer tout autre document donnant plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. Gestion & direction générale

Résolution # 20-05-079

Autorisation pour procéder à des demandes de prix dans le cadre du développement Laframboise

ATTENDU que la municipalité a pour projet l'exécution de travaux d'infrastructures pour l'aménagement de la rue Laframboise et qu'à cet effet, de l'approvisionnement de matériel ainsi que la fourniture de services sont nécessaires ;

ATTENDU que les formulaires d'analyse pour le choix du mode de passation font mentions de demandes de prix pour la fourniture de matériaux granulaires, de matériel d'égout, de services de forage et de dynamitage ainsi que de services d'une pelle mécanique ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu d'autoriser le directeur général ainsi que le directeur des travaux publics à procéder à des demandes de prix auprès des différents fournisseurs à même les documents de soumissions qui seront rédigés, incluant les clauses administratives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rapport annuel 2019 de la Mutuelle des municipalités du Québec

Le conseil en prend acte.

Résolution # 20-05-080

Mesures applicables ou actions à mettre en places concernant la crise sanitaire

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et le décret renouvelé jusqu'au 13 mai 2020 ;

ATTENDU que la situation sanitaire actuelle concernant le Coronavirus (COVID-19) est une crise exceptionnelle, que des mesures restrictives ont été mises en place par le gouvernement provincial dont l'annulation des festivals ainsi que des événements publics sportifs et culturels prévus sur le territoire québécois pour la période allant jusqu'au 31 août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu de mettre en place les actions suivantes pour les services municipaux ou les prochaines activités :

- Camp de jour estival : Un plan des mesures à mettre en places sera réalisé afin de savoir si le camp de jour peut être fonctionnel en respectant le guide qui sera émis par le gouvernement ainsi qu'en appliquant les mesures sanitaires imposées. Une décision du conseil municipal devra alors prise pour autoriser son ouverture ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

- Saison de soccer : si l'association de soccer d'Acton Vale ou Soccer Québec reçoit l'autorisation du gouvernement du Québec, une décision du conseil municipal devra alors prise pour l'autoriser sur ses infrastructures ;
- Ligue de balle-donnée pour adultes : si autorisation du gouvernement du Québec, une décision du conseil municipal devra alors prise pour l'autoriser sur son terrain ;
- Accessibilité aux installations des loisirs (terrain de pétanque, volleyball, modules de jeux et autres) : si autorisation du gouvernement du Québec, une décision du conseil municipal devra alors prise pour autoriser leur réouverture ;
- Bibliothèque municipale : si possibilité d'ouverture, elle sera fonctionnelle en appliquant les mesures sanitaires imposées ;
- Fête Nationale du 20 juin 2020 : annulation complète et report en 2021 ;
- Ventes de garage et toutes autres activités publiques : annulées.
- Accès aux bâtiments municipaux : fermeture aux visiteurs jusqu'à nouvel ordre à moins d'une urgence pour un service essentiel inscrit au Plan particulier en cas d'épidémie et de pandémie de la municipalité qui ne peut se résoudre à distance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Loisirs et culture

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

13. Services d'hygiène

Dépôt des rapports d'interventions et de mesures de l'usine d'épuration des eaux usées du mois de février 2020 réalisés par la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. (Asisto)

Le conseil en prend acte.

Résolution # 20-05-081

Appel d'offres et contrat pour la vidange, la déshydratation, le transport et la disposition des boues des étangs aérés

ATTENDU que le rapport de mesure de boues 2019 des étangs aérés de l'usine de traitement des eaux usées réalisé par la firme Simo fait état d'un volume et d'un taux d'occupation élevé des boues dans tous les étangs ;

ATTENDU que la Municipalité désire donc faire exécuter les travaux de vidanges des étangs ;

ATTENDU la résolution numéro 20-03-047 mandatant la firme Asisto inc. responsable des services professionnels du projet et autorisant le processus d'appel d'offres sur invitation ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation auprès de 4 entreprises et le résultat de l'ouverture des soumissions du 05 mai 2020 (taxes incluses) :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT TOTAL OPTION 1	MONTANT TOTAL OPTION 2
CLEAN HARBORS ENERGY AND INDUSTRIAL SERVICES LP	233 169.16 \$	156 160.28 \$



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

EXCENT ENVIRONNEMENT INC	276 264.23 \$	276 264.23 \$
RÉVOLUTION ENVIRONMENTAL SOLUTIONS LP (TERRAPURE)	215 864.99 \$	188 131.87 \$

ATTENDU l'analyse du responsable de l'appel d'offres ainsi que de la firme Asisto inc quant aux soumissions déposées ;

ATTENDU que tous les prix soumis dépassent le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques conformément au *Code municipal du Québec* ;

ATTENDU que le prix des soumissions s'est avéré beaucoup plus élevé que l'estimation initiale réalisée lors du rapport de mesures des boues ;

ATTENDU que les documents d'appel d'offres stipulent que la Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Dufort et résolu :

QUE la Municipalité rejette toutes les soumissions déposées et annule par le fait même l'appel d'offres sur invitation ;

QUE le Directeur général & secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à un appel d'offres public vers la fin de l'année 2020 afin que les travaux soient réalisés en 2021 ;

QUE le Directeur général & secrétaire-trésorier soit également autorisé à procéder à même les documents de soumissions qui seront rédigés par Asisto inc incluant les clauses administratives ainsi qu'à être signataire au nom de la municipalité pour tous document relatif au processus de cet appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Correspondances

Sont inscrits au procès-verbal seulement les items auxquels le Conseil a donné suite ou a jugé important de noter au procès-verbal.

Dépôt de documents et des correspondances du mois d'avril 2020

- Fédération québécoise des municipalités : Bulletins Info-FQM Covid-19.
- Sûreté du Québec, poste de la MRC d'Acton : Interventions pour faire face à la pandémie.

Le conseil prend acte des documents et des correspondances déposées.

15. Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la régie pour le mois de mars et avril 2020

Le conseil en prend acte.

16. M.R.C. D'Acton

Dépôt des rapports et procès-verbaux de la MRC d'Acton pour le mois de mars 2020



N° de résolution
ou annotation

Résolution # 20-05-082

Procès-verbaux de la municipalité de Saint-Théodore-d'Acton

Le conseil en prend acte.

17. Sécurité publique

Dépôt du rapport du service des incendies pour le mois de mars 2020

Le conseil en prend acte.

Dépôt de la facture de la ville d'Acton Vale concernant la quote-part fin année 2019 du service des incendies

Le conseil en prend acte.

18. Rapports, suivi des dossiers

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

19. Règlements

Aucun règlement.

20. Varia

Aucun point à inscrire au procès-verbal.

21. Période de questions

Durée maximale de 15 minutes. Seulement les questions demandant des délibérations seront retenues ou que le Conseil a jugé important d'inscrire pour les fins du procès-verbal.

Séance du conseil à huis clos, aucun citoyen présent, aucune question de citoyen n'a été transmise.

22. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller Jean-François Martin et résolu de lever l'assemblée à 20h38.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

« Je, Guy Bond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».

Guy Bond
Président d'assemblée
Maire

Marc Lévesque
Secrétaire d'assemblée
Directeur général
& secrétaire-trésorier